



## Les projets de loi Brexit

### **Le Parlement britannique devrait voter sur l'Accord de retrait**

C'est du moins ce qui lui a été promis le 13 novembre par David Davis, secrétaire d'Etat au Brexit. S'exprimant devant la Chambre des Communes pour rendre compte du 6<sup>ème</sup> cycle des négociations Brexit, il a ainsi annoncé « *je peux confirmer que lorsque nous aurons atteint un accord, nous présenterons un projet de loi pour le mettre en œuvre* ». Selon David Davis, le projet de loi sur la mise en œuvre de l'Accord de retrait devrait couvrir des questions comme le droit des citoyens, le règlement financier et l'éventuelle période de transition, néanmoins les détails précis ne seront pas dévoilés avant la tout fin des négociations. Si le Parlement venait alors à le rejeter, le Royaume-Uni quitterait l'Union européenne sans accord. Dans l'hypothèse d'une absence d'accord, le Parlement ne sera pas non plus consulté avant la sortie du Royaume-Uni. Cette annonce a reçu un accueil mitigé, certains dénoncent *un simulacre d'offre* ou *un vote factice* argumentant qu'aucun filet de sécurité n'a été prévu dans l'hypothèse d'une absence d'accord avec l'Union et, qu'en cas d'accord de dernière minute, il n'y aurait pas suffisamment de temps pour consulter le Parlement.

### **Projet de Loi de Sortie : le Parlement adopte l'abrogation de la Loi de 1972**

Le 15 novembre, lors d'un débat de huit heures sur le Projet de Loi de Sortie (Withdrawal Bill, anciennement Great Repeal Bill), les députés britanniques ont adopté à une large majorité l'amendement sur l'abrogation de la loi de 1972 sur les Communautés européennes qui avait permis au Royaume-Uni d'intégrer ce qui est par la suite devenu l'Union européenne. Le gouvernement a également réussi à faire bloquer un amendement travailliste prolongeant la période de transition pour une durée limitée (très faible majorité) ainsi qu'un amendement du parti gallois Plaid Cymru offrant aux législatures décentralisées un droit de veto sur tout accord de retrait définitif (large majorité). Ce débat sera suivi de sept autres sessions qui devraient se tenir avant Noël. Près de 500 amendements ont été déposés, portant le projet de Loi à plus de 180 pages.

### **Le gouvernement britannique publie de nouveaux documents relatifs à la Loi de Sortie**

Le 17 novembre, le gouvernement britannique a publié une nouvelle série de documents relatifs à la Loi de Sortie (Withdrawal Bill, anciennement Great Repeal Bill). Se trouvent notamment parmi eux des documents sur la décentralisation, la Charte des droits fondamentaux, les droits des travailleurs, les protections environnementales, les protections des consommateurs... Les documents sont consultables ici : <https://www.gov.uk/government/publications/information-about-the-withdrawal-bill>

## Déroulement des négociations Brexit

### **Un 6<sup>ème</sup> cycle de négociations sans progrès substantiel**

Le 9 et 10 novembre s'est tenu le 6<sup>ème</sup> cycle des négociations Brexit. Il s'est composé d'une réunion des groupes de travail technique (droit des citoyens, règlement financier et autres questions relatives à la séparation), une réunion des coordinateurs (Irlande et gouvernance) et d'une réunion des négociateurs en chef. Selon Michel Barnier, le négociateur en chef pour l'Union européenne, les discussions entre les deux Conseils sont consacrées à « l'approfondissement, la clarification et le travail technique ».

- Sur le droit des citoyens, des progrès ont été faits mais davantage de travail est encore nécessaire sur de nombreux points. Le Royaume-Uni souhaite mettre en place des procédures administratives au travers desquelles les citoyens européens pourront obtenir un *statut de résident*. L'Union européenne avait besoin de réassurance sur la façon dont un tel système fonctionnerait – il devra être simple d'utilisation et peu coûteux – et quant à une réelle capacité d'appel pour les citoyens qui se verraient rejetés. « Le Royaume-Uni a maintenant fourni des clarifications utiles qui sont une bonne base pour la suite des travaux. » Des discussions encourageantes ont également eu lieu sur l'effet direct de l'accord de retrait qui est un point clef pour garantir les droits des citoyens. Cependant, davantage de travail est nécessaire sur le regroupement familial, le droit d'exportation des bénéficiaires de la sécurité sociale et le rôle de la Cour européenne de Justice.
- Sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, il faut assurer une lecture identique sur les conditions, les conséquences et les implications du Brexit sur l'Accord du Vendredi Saint et la Zone commune de voyage. Cela devrait conduire les négociateurs à identifier les solutions techniques et réglementaires nécessaires pour éviter une frontière « dure » tout en préservant l'intégrité du Marché unique.
- Sur le règlement financier, il faut maintenant travailler à la traduction précise des engagements pris par la Première ministre dans son discours à Florence. Ce dernier point constitue une condition essentielle pour atteindre « les progrès suffisants » en décembre.

Lors de la conférence de presse post cycle de négociations, David Davis, le négociateur britannique, a précisé que des projets de principes communs sur la continuation de la Zone de voyage commune et les droits associés avaient été rédigés. Il a rappelé le ferme engagement des deux Parties à éviter toute infrastructure physique à la frontière. Toujours selon lui, le gouvernement britannique reste insatisfait de l'approche européenne sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et sur les droits de vote. Les détails concernant la nouvelle procédure administrative pour les citoyens européens résidant au Royaume-Uni ont par ailleurs été publiés le 7 novembre dans une note technique (ci-jointe).

Un peu plus tard, Michel Barnier a indiqué dans la presse souhaiter « arriver à un accord d'ici à quinze jours ouvrables, en vue du Conseil européen des 14 et 15 décembre », soit le 4 décembre, et ne pas exclure totalement la possibilité d'une absence d'accord à laquelle la Commission « se prépare techniquement ».

### **Calendrier des négociations : les discussions sur la transition repoussées à 2018**

Selon un document préparé par l'équipe de négociation européenne, l'éventuel accord de transition Brexit entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ne sera formalisé qu'en octobre 2018. En partant de l'hypothèse que les dirigeants européens considéreront, en décembre, que « des progrès suffisants » ont été atteints et adopteront des lignes directrices additionnelles sur la transition, les négociations sur la transition ne débuteront qu'en février 2018 après l'adoption de directives de négociation. Des « discussions préliminaires et préparatoires » sur la future relation auraient lieu en parallèle, culminant également en octobre 2018 avec un accord au Conseil européen. Selon ce document, la période de transition reprendrait le statu quo : le Royaume-Uni resterait membre du Marché unique et de l'Union douanière et soumis à la juridiction de la Cour européenne de Justice.

### **Contenu des négociations Brexit**

#### **La frontière irlandaise, nouveau point de cristallisation des désaccords**

Selon un document de négociation en partie fuité, l'Irlande du Nord pourrait devoir continuer à suivre de nombreuses règles européennes après le Brexit afin d'éviter une « frontière dure ». Le document

laisserait entendre que l'Irlande du Nord pourrait devoir rester dans l'Union douanière européenne pour qu'il n'y ait pas de contrôles aux frontières. Idée que le secrétaire d'Etat et négociateur britannique pour le Brexit, David Davis, a repoussée. S'exprimant le 10 novembre, David Davis a déclaré « laissez-moi être clair, nous ne pouvons avoir quelque chose débouchant sur l'établissement d'une nouvelle frontière avec le Royaume-Uni. Nous restons fermement engagés à éviter toute infrastructure physique. Nous respectons le désir de l'Union européenne, mais il ne pourra pas aller à l'encontre de l'intégrité constitutionnelle du Royaume-Uni. » Depuis, la question nord irlandaise est de plus en plus souvent mise en avant.

Le 17 novembre, en marge du Sommet social de Göteborg, le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar a suggéré qu'il pourrait bloquer l'avancée dans les négociations en la conditionnant à un engagement ferme et écrit contre *une frontière dure*. Il a ainsi affirmé « avant que nous ne passions aux discussions de la phase II sur le commerce, nous voulons que soit retirée de la table toute suggestion qu'il y aura une frontière physique. » Le 20 novembre, cette position a reçu l'appui du négociateur européen pour le Brexit, Michel Barnier qui demande à ce que le Royaume-Uni mette sur la table des propositions pour éviter une « frontière dure » entre les Irlande.

Le 25 novembre, le Commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan a déclaré au *Guardian* « si le Royaume-Uni ou l'Irlande du Nord restait dans l'Union douanière de l'Union européenne, ou mieux dans le Marché unique, il n'y aurait pas de problématique frontalière. C'est un fait très simple. Je continue à être stupéfait de la foi aveugle que certains à Londres placent dans les théoriques futurs accords de libre-échange. Tout d'abord, le meilleur ALE possible avec l'Union européenne sera loin d'atteindre les bénéfices d'être dans le Marché unique. Ce fait n'est simplement pas compris au Royaume-Uni. Les coûts réels pour faire des affaires de façon transfrontalière aujourd'hui ne sont pas les droits de douanes, mais les normes, les procédures douanières, l'administratif. Ils sont résolus par le Marché unique, pas dans un ALE. » Il a également averti que l'Irlande « continuerait à faire preuve de fermeté » sur sa menace d'apposer son veto aux négociations commerciales tant qu'elle n'aurait pas de garanties sur la frontière.

En réponse, Liam Fox, le secrétaire d'Etat au Commerce international a déclaré le 26 novembre « nous ne voulons pas qu'il y ait une frontière *dure* mais le Royaume-Uni va quitter l'Union douanière et le Marché unique » « Nous ne pouvons pas parvenir à une réponse définitive sur la question irlandaise avant d'avoir une idée de l'état final. Et jusqu'à ce que nous entrions dans les discussions avec l'Union européenne sur la phase finale cela sera très difficile – donc le plus rapidement nous le ferons le mieux cela sera – mais nous sommes toujours dans une position où l'Union européenne ne veut pas le faire. » Arlene Foster, dirigeante du Parti unioniste démocrate (DUP) (dont la coalition avec les Conservateurs a permis la réélection de Theresa May), a d'ores et déjà déclaré qu'elle ne soutiendrait « aucune suggestion selon laquelle l'Irlande du Nord, contrairement au reste du Royaume-Uni, aurait à refléter les réglementations européennes. »

### **Le Royaume-Uni prêt à avancer sur le règlement financier ?**

Les soutiens du Brexit au Cabinet de la Première ministre britannique se seraient mis d'accord pour que le Royaume-Uni offre de verser davantage d'argent à l'Union européenne lorsqu'il la quittera. Néanmoins, aucune offre formelle ne serait faite tant que l'Union européenne n'aura pas accepté de commencer les discussions sur un nouvel accord commercial avec le Royaume-Uni. Aucun nouveau montant n'a été communiqué, mais il pourrait s'agir de 40 milliards de Livres (environ 45 milliards d'Euros), le double de ce que le Royaume-Uni était prêt à payer jusqu'à présent.

### **[Le Brexit, et après ?](#)**

#### **Le gouvernement britannique publie son projet de loi sur le commerce**

Le 7 novembre, le gouvernement britannique a publié son projet de loi sur le commerce (ci-joint). Celui-ci inclut des provisions pour permettre au Royaume-Uni de mettre en œuvre les accords

commerciaux européens existants et d'assurer que les entreprises puissent continuer à accéder aux contrats des gouvernements étrangers. La Loi créerait également une nouvelle instance pour les recours commerciaux afin de défendre les entreprises britanniques contre les pratiques commerciales préjudiciables. La secrétaire générale du Congrès des syndicats (TUC) a exigé que la Loi sur le Commerce garantisse que la signature d'un accord de commerce soit conditionnée à une plus forte protection des travailleurs et des services publics.

### **Relocalisation des Agences européennes : Paris et Amsterdam sélectionnées**

Le Conseil des Affaires générales réuni au format Article 50 (27 Etats membres) a voté le 20 novembre pour déterminer quelles villes accueilleront désormais l'Agence européenne du médicament et l'Autorité bancaire européenne. Il s'agira d'Amsterdam pour l'Agence européenne du médicament et de Paris pour l'Autorité bancaire européenne. Paris arrivé à égalité avec Dublin et Amsterdam arrivé à égalité avec Milan ont été choisis par tirage au sort. Ce déménagement doit désormais être approuvé par le Parlement européen. En effet, la localisation des agences dépend d'un texte législatif qui doit être voté par les Etats membres et le Parlement européen. Le vote du Parlement pourrait ralentir, voire rouvrir, le processus et des villes jusqu'à présent éconduites pourraient alors retenter leur chance.

### **L'Assemblée nationale relance sa mission parlementaire sur le suivi du Brexit**

Le 21 novembre, les députés ont décidé, lors de la conférence des présidents de l'Assemblée, de reconduire la mission parlementaire de suivi des négociations et des conséquences du Brexit. Cette mission permettra d'éviter que chaque commission parlementaire ne se saisisse de façon individuelle de la question et de présenter des résultats reflétant l'expression de l'Assemblée dans son ensemble. La mission sera composée de 29 membres. Son président-rapporteur devrait être François de Rugy et ses vice-présidentes Marielle de Sarnez (présidente de la commission des Affaires étrangères) et Sabine Tillaye (présidente de celle des Affaires européennes).

### **L'Irlande sous assistance financière en cas d'absence d'accord Brexit ?**

Le 15 novembre, Klaus Regling, directeur du Mécanisme européen de stabilité, a appelé les dirigeants de la zone euro à rendre de l'argent disponible pour l'Irlande si le Royaume-Uni venait à quitter l'Union européenne sans accord. Il a ainsi déclaré « il serait salutaire pour l'Union monétaire de posséder une facilité pour gérer les chocs économiques frappant individuellement un Etat. Un exemple d'un tel choc asymétrique pourrait, par exemple, être l'Irlande si elle devait être frappée par un Brexit dur. »

## **Economie et entreprises**

### **L'Agence européenne des produits chimiques ouvre une page dédiée au Brexit**

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a mis en ligne, sur son site internet, une page dédiée à l'impact de la sortie du Royaume-Uni sur les différents acteurs soumis, entre autres, à REACH. Sur cette page, l'ECHA entend indiquer les derniers développements des négociations et propose conseils aux entreprises et FAQ sur le sujet. A l'heure actuelle, la page est uniquement disponible en anglais : <https://echa.europa.eu/fr/uk-withdrawal-from-the-eu>

### **3 milliards de Livres supplémentaires sur deux ans pour préparer le Brexit**

Le 22 novembre, le ministre du Trésor britannique, Philip Hammond a indiqué, lors de la présentation du budget, qu'une enveloppe supplémentaire de 3 milliards de Livres serait allouée pour financer « la préparation de la frontière, le futur système d'immigration et les nouvelles relations commerciales. » Le Brexit a déjà coûté 700 millions de Livres aux Britanniques.

### **Les patronats européens pressent Theresa May de parvenir à un accord**

Le 13 novembre, la Première ministre britannique, Theresa May a convié à Londres une délégation d'organisations patronales britanniques et européennes pour discuter de la problématique Brexit. Accompagnée des secrétaires d'Etat aux Entreprises et au Brexit, Greg Clark et David Davis, ainsi que du secrétaire économique au Trésor, Stephen Barclay, la Première ministre a ainsi reçu des représentants de la Confédération des industries britanniques (CBI), de l'Institut des Directeurs (IoD), du Medef et des patronats allemand, espagnol, italien, néerlandais, irlandais, suédois, polonais, tchèque et belge. Selon Carolyn Fairbairn, Directrice générale de la CBI (Confédération des industries britanniques), tous les participants ont souligné les dommages qu'une absence d'accord pourraient engendrer sur le commerce. Emma Marcegaglia, présidente de BusinessEurope (fédération patronale européenne) a déclaré « les entreprises sont extrêmement préoccupées par l'allure trop lente des négociations et le manque de progrès à seulement un mois du Conseil européen décisif de Décembre. L'objectif des entreprises est d'éviter une chute de la falaise et elles demandent donc un arrangement transitoire *'semblable au statu quo'* dans lequel le Royaume-Uni resterait dans l'Union douanière et le Marché unique, cela fournira la plus grande certitude aux citoyens et aux entreprises. » Interrogé plus tôt par la BBC, Bernard Spitz a déclaré « pour nous, et particulièrement pour les Français, la relation avec le Royaume-Uni est absolument clef, mais si la continuité des affaires est importante, l'intégrité des marchés européens l'est encore plus. » Le communiqué de presse de BusinessEurope est disponible ici : <https://www.businesseurope.eu/publications/businesseurope-and-cbi-statements-following-meeting-european-business-groups-uk-prime>

### **La Banque européenne d'investissement subira également les conséquences du Brexit**

Le 11 novembre, le Président de la Banque européenne d'investissement (BEI), Werner Hoyer, a déclaré que le Brexit causerait des « dommages importants » à la BEI. En effet, le Royaume-Uni est « un actionnaire extrêmement gros, et pas seulement important ». « Cela est préjudiciable parce que la capacité maximale de prêt d'une banque est calculée sur son capital. Et si le capital est réduit des 16% que détient le Royaume-Uni, la capacité maximale de prêt de la banque sera réduite. » Par conséquent, Werner Hoyer invite les Etats membres à « donner un signal fort du soutien des actionnaires à leur banque » « s'ils veulent maintenir la forte position de la banque sur les marchés. » La BEI devra également prendre des mesures pour protéger les nouveaux projets des incertitudes.

### **2/3 des entreprises britanniques auront activé un plan de contingence en mars 2018**

Selon un sondage récemment publié par la CBI (Confédération des industries britanniques), 10% des entreprises ont déjà activé leur plan de contingence, 24 % l'auront activé d'ici à la fin du mois de janvier et 26% d'ici à la fin du mois de Mars 2018. Si un accord de transition venait à être trouvé dans les trois prochains mois, 75% des interrogés mettraient leur plan de contingence sur pause. Le sondage a été effectué entre le 2 et 16 octobre auprès de 306 entreprises membres.